
Le pilotage des finances publiques : la trajectoire des finances publiques

Quelle est notre situation ?

Depuis 30 ans, l'accumulation de déficits publics a conduit à un triplement de la dette publique : en 2006, elle atteint 64,2 % de la richesse nationale.

Or, ces déficits publics ne tiennent pas à une diminution des recettes, qui ont progressé de 8 points de PIB depuis 1978, reflétant ainsi le maintien de taux de prélèvements obligatoires élevés (plus de 44 % de la richesse nationale).

Ils sont exclusivement liés à la très forte dynamique des dépenses publiques, qui se sont accrues à un rythme encore supérieur : + 9 points de PIB depuis 1978.

La France est ainsi de plus en plus isolée, au sein de l'OCDE et de l'Union européenne, avec à la fois un poids élevé et stable des dépenses publiques dans le PIB, un niveau de prélèvements obligatoires parmi les plus importants des pays développés et la persistance de déficits publics significatifs.

Pourquoi changer ?

Parce que notre dette publique est d'ores et déjà supérieure au seuil de 60 % fixé par l'Union européenne.

Parce que cette situation rigidifie les budgets publics, les intérêts de la dette augmentant au détriment de dépenses utiles et nécessaires pour l'avenir.

Parce que notre taux de prélèvements obligatoires est aujourd'hui trop élevé pour que l'on puisse remédier à cette situation par un accroissement des recettes publiques : cela handicaperait la compétitivité de notre pays et le pouvoir d'achat, à l'heure où il est vital d'alléger la pression pesant sur les entreprises et sur les ménages.

Parce que nos finances publiques sont aujourd'hui confrontées à un double risque :

- l'effet « boule de neige », car l'accroissement de la dette entraîne une hausse des intérêts à payer, qui pèse sur le déficit, lequel génère une nouvelle dette. Un niveau de dette élevé, dans un contexte de tension sur les taux d'intérêt, engendre donc un cercle vicieux dont il faut sortir ;
- le vieillissement de la population, car le coût à venir des retraites et des dépenses de santé est très important : à législation constante, il faut s'attendre à un nouvel accroissement des dépenses publiques de 3,2 % du PIB.

Notre situation de finances publiques est **aujourd'hui fragile**. **Si rien n'était fait, elle deviendrait insoutenable** : sans stratégie de maîtrise de la dépense et sans les réformes permettant de l'affermir, la dette publique pourrait atteindre 160 % du PIB en 2050.



Quels sont les objectifs du gouvernement ?

La RGPP doit permettre de moderniser en profondeur l'action publique et de renforcer, dans tous les champs d'action de l'administration, l'efficacité et la qualité du service public et des interventions. Ces objectifs sont pleinement compatibles avec une stratégie d'assainissement durable de nos finances publiques : la RGPP s'inscrit dans la stratégie de finances publiques annoncée par le président de la République et en constitue un levier indispensable.

Les objectifs de finances publiques du Gouvernement sont le retour à l'équilibre des comptes publics au plus tard en 2012 (dès 2010 si la croissance s'avère plus dynamique) et une dette publique inférieure à 60 % en 2012. Cette trajectoire globale prend en compte :

- premièrement, une hypothèse de croissance de 2,5 % en moyenne sur la période ;
- deuxièmement, une réduction du taux de prélèvements obligatoires, mise en œuvre avec les réformes décidées en 2007.

Dans ces conditions, la réduction du poids de la dépense publique dans la richesse nationale constitue le levier prioritaire pour réduire les déficits et à terme le niveau de la dette publique. Le retour à l'équilibre nécessite un effort de maîtrise de la dépense bien supérieur à celui qui a été engagé sur les dernières années : le rythme d'évolution de la dépense de l'ensemble des administrations publiques doit en effet être divisé par deux, pour se limiter à 1,1 % en volume par an en moyenne sur les années 2008 à 2012. Une telle maîtrise des dépenses passe nécessairement par des réformes ambitieuses et structurantes : elle ne peut s'appuyer sur des réductions aveugles de certains budgets.

Nos engagements portent sur l'ensemble des dépenses publiques, non uniquement sur celles de l'État : c'est bien pourquoi la RGPP a vocation à passer en revue les dépenses des opérateurs, mais aussi une très large part des dépenses sociales (famille et maladie notamment) ainsi que des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales.

Les dépenses sociales, notamment l'ONDAM, doivent évoluer au maximum de 2 % en volume par an : le PLFSS 2008 a déjà mis en œuvre certaines réformes pour infléchir la trajectoire, par rapport à celle des 10 dernières années (3,1 % par an en moyenne). La RGPP doit dégager de nouvelles pistes de maîtrise de la dépense, notamment sur la famille et sur la maladie, pour rendre notre système social soutenable ; le rendez-vous des retraites en 2008 complétera ce dispositif en assurant la pérennité et l'équilibre de notre système par répartition.

Enfin, **les dépenses de l'État** doivent progresser au maximum, sur 2008-2012, au rythme de l'inflation : la norme « 0 volume », appliquée en 2008 sur un périmètre élargi qui rend mieux compte de la dépense effective de l'État et de sa progression, doit donc être reconduite et respectée dans les prochaines années.

Les dépenses locales devront elles aussi faire l'objet d'une meilleure maîtrise. Dès le PLF 2008, l'évolution des dotations de l'État a été modifiée pour être limitée à l'inflation. La maîtrise de la dépense locale passe par une meilleure gouvernance des relations entre l'État et les collectivités territoriales, qui doivent notamment être davantage associées aux décisions les concernant, par exemple en matière de gestion des ressources humaines et de normes techniques. Ces questions, traitées par le chantier RGPP consacré aux relations État – collectivités territoriales, seront discutées dans le cadre du conseil national des exécutifs.

